

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent et KATSAOUNIS Bruce.

**Absents excusés** : Messieurs FOLCHER Max et TASSIN Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 26/05/2023

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 8

**Objet : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR ACHETER DE L'ENROBE A FROID AVEC LA COMMUNE DE MONTFROC.**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire, afin de réparer des trous dans les chemins, d'acheter de l'enrobé à froid.

La commune de Montfroc, voisine de la commune de Les Omergues, doit également en acheter. Afin de minimiser les coûts, il propose de faire un achat groupé avec la commune de Montfroc.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- accepte la proposition de mutualiser l'achat d'enrobé à froid avec la commune de Montfroc.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 12 juin 2023,  
Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU